

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO 4-2021
DU 18 JUIN 2021 A 20H00

Présents à 20H00 : Pascal AUVERNOIS, Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Stéphanie LEROY, Olivier PARIS, Martial PIOT, Bénédicte VERNE, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Bénédicte VERNE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 MARS 2021

Voté à l'unanimité.

DEBAT DES ORIENTATIONS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

En préalable au débat sur les orientations du RLPi, monsieur le maire expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPI du grand Dole. Il propose, ensuite, au CM qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du RLPi en application des dispositions combinées des articles L. 514-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Le CM prend acte cette présentation et de la tenue de ce débat. Voté à l'unanimité.

APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (ACTP) 2021

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la possibilité d'une révision « libre » des attributions de compensation, qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres. La CLECT du 25 février 2021 a validé le principe de cette révision libre des attributions de compensation des communes, dans le cadre d'une démarche de solidarité financière à l'échelle du territoire intercommunal.

S'agissant de la commune de CHAMPAGNEY, le montant de l'attribution de compensation s'élève ainsi, pour 2021, à 43 547 €.

Le CM approuve le montant de l'ACTP 2021 tel que figurant dans le rapport de la CLECT du 25 février 2021. Voté à l'unanimité.

MODIFICATIONS BUDGET PRINCIPAL DM 1

Le CM décide à l'unanimité de la modification de crédits d'investissement suivants :

- compte 2041582 Effact réseaux 2021 Opération 36: + 121 000 euros.
- compte 238 Effact réseaux 2021 Opération 36: - 121 000 euros.

REFECTION DES TOITS DE LA PETITE FONTAINE RUE DU RUISSEAU ET DES DEPENDANCES DE L'ANCIENNE CURE RUE DE VARENNES

A la suite de la délibération 2020-42 du 11 décembre 2020 concernant la demande de subvention pour la réfection des toitures, dans le cadre de l'appel à projets 2021. Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable.

A la suite d'une erreur dans le titre de l'accord, la préfecture du Jura demande une nouvelle délibération afin de valider le plan de financement. Le maire propose au CM de faire cette délibération et rappelle que le montant des travaux s'élève à 21 050 € HT, le taux de la subvention est de 25 % et le montant de la subvention accordée est de 5 262.50 €.

Le CM décide de faire cette délibération et valide ce plan de financement. Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire donne la situation des appels d'offre lancés pour les travaux budgétisés sur 2021.
- Situation du personnel :
 - Le maire précise que la secrétaire principale quittera son poste pour sa retraite au 30 septembre 2021.
 - Concernant M Pascal BARTHELET, le CDG 39 propose un sursis à sa longue maladie, celui-ci est acceptée par le maire.

Clôture de séance 21H20